

Le RGPD

Le sigle RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données ». Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...).

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

La notion de « données personnelles » est à comprendre de façon très large.

Une « donnée personnelle » est « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ».

Une personne peut être identifiée :

- directement (exemple : nom, prénom)
- indirectement (exemple : par un identifiant (n° client), un numéro (de téléphone), une donnée biométrique, plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée (exemple : numéro de sécurité sociale, ADN)
- à partir du croisement d'un ensemble de données (exemple : une femme vivant à telle adresse, née tel jour, abonnée à tel magazine et militant dans telle association)

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).

Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.

Qui est concerné par le RGPD ?

En effet, le RGPD s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou que son activité cible directement des résidents européens.

Le RGPD

Le processus idéal

1. Identifier les données que nous possédons
2. Localiser les données
3. S'interroger sur la légitimité d'avoir ces données
4. Déterminer la durée nécessaire de conservation de ces données

Comment appliquer le RGPD à sa structure ?

Selon l'article 5.1 du RGPD, les données personnelles doivent être :

- Traitées de manière licite, loyale et transparente ;
- Collectées à des fins déterminés, explicites et légitimes ;
- Adéquates, pertinentes et limitées ;
- Exactes et tenues à jour ;
- Conservées pendant une durée raisonnable ;
- Traitées de façon à garantir leur protection.

Le RGPD au sein des petites structures

Il faut être vigilant et veiller au respect des 5 droits des personnes selon la CNIL : le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit d'opposition, le droit à la portabilité. Ces droits sont fondamentaux et chaque individu en lien avec la structure (client, administrateur, sociétaire, coopérateur, adhérent associatif, membre ou autres) peut demander si ces droits sont bien respectés.

Procéder à une note explicative des flux de données personnelles. Cette note doit expliquer l'objectif des traitements de données effectués, le type des traitements et le rôle des personnes qui les manipulent. C'est dans ce sens que la CNIL demande à cartographier les bases de données de la Structure pour identifier les secteurs d'activité et s'assurer du bon respect du règlement.

Exemple de phrases à intégrer lors de vos inscriptions :

"J'ai recueilli le consentement de la personne pour le traitement de ses données personnelles et j'en conserve la preuve écrite, en cas de contrôle par la CNIL"

aller + loin

Sites internet :

- associations.gouv.fr/le-rgpd-est-entre-en-application.html
- cnil.fr/fr/la-cnil-publie-un-nouveau-guide-pour-accompagner-les-associations

Vos Fédés

FDFR78

fdfr.78@mouvement-rural.org

01 34 89 93 22

FDFR77

contact@fdfr77.org 01 64 64 28 21

FDFR95

fdfr95@fdfr95.asso.fr

01 34 67 45 29